

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1893.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de la Dette publique, proposé pour l'exercice 1892, s'élève à	fr. 103,221,797 57
Le projet de Budget de 1893, tel qu'il est actuellement établi, est de	103,218,772 57
	<hr/>
Soit une diminution de.	fr. 3,025 »

résultant des modifications proposées aux articles 14, 24, 25 et 26, et qui se justifient de la manière suivante :

ART. 14. — *Annuité à servir pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg.*

Crédit proposé pour 1892	fr. 8,375 »
— demandé pour 1893	8,350 »
	<hr/>
DIMINUTION.	fr. 25 »

Cette différence est due au jeu de l'amortissement.

ART. 24 — *Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor.*

Crédit proposé pour 1892	fr. 1,593,000 »
— demandé pour 1893	1,463,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 70,000 »

Cette augmentation, qui est due à l'accroissement progressif du montant des cautionnements, ne constitue pas une charge nouvelle pour le Trésor.

ART. 25. — *Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.*

Crédit proposé pour 1892	fr. 9,000 »
— demandé pour 1893	6,000 »
	<hr/>
DIMINUTION.	fr. 3,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette diminution s'explique par l'extinction du service des cautionnements de remplaçants, dont un grand nombre ont été restitués en 1891.

ART. 26.— *Intérêts des consignations en général ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations.*

Crédit proposé pour 1892	fr. 1,050,000 »
— demandé pour 1893	980,000 »
	<hr/>
DIMINUTION.	fr. 70,000 »

Cette différence provient d'une diminution dans le montant des consignations en général.

Outre les modifications mentionnées ci-dessus, il y aura lieu de demander ultérieurement les crédits nécessaires pour assurer le service des capitaux à émettre en 1892 à l'effet de couvrir une partie des dépenses extraordinaires, ainsi que du capital à émettre en vertu de l'article 1^{er}, 2^o, de la loi du 24 août 1891.

RÉCAPITULATION.

	Augmentation.	Diminution.
ARTICLE 14 fr.	»	25 »
— 24	70,000 »	»
— 25	»	5,000 »
— 26	»	70,000 »
	<hr/>	<hr/>
	Fr. 70,000 »	75,025 »
	<hr/>	<hr/>
Soit une diminution de fr.	3,025 »	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1895 à la somme de cent trois millions deux cent dix-huit mille sept cent soixante-douze francs, cinquante-sept centimes (fr. 103,218,772 57), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 26 février 1892.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1893.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.			MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	INTÉRÊTS du CAPITAL primitif.	DOTATION de l'amortissement.	Total par dette.		
	CHAPITRE I^{er}.				
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.				
	1 ^{re} SECTION.				
	<i>Dette dont l'origine est antérieure au 4^{er} octobre 1830.</i>				
1	Dette à 2 1/2 %	5,408,090 78	•	5,408,090 78	•
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo.	•	•	80,508 14	•
	2 ^{me} SECTION.				
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvées par la loi du 29 avril sui- vant.</i>				
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. .	•	•	123,586 24	•
4	Rachat des droits de fanal	•	•	21,164 02	•
	3 ^{me} SECTION.				
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
	§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.				
5	Dette à 3 %	16,438,512 •	1,095,000 80	17,534,412 80	•
6	Dette à 3 1/2 % (1 ^{re} série)	4,934,101 37	281,948 65	5,216,050 02	•
7	— (2 ^e série)	33,459,281 87	1,911,958 96	35,371,240 83	•
8	— (3 ^e série)	7,001,400 •	400,080 •	7,401,480 •	•
	TOTAUX. fr.	67,832,286 02	3,689,888 41	71,022,174 43	
9	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur res- sources extraordinaires à effectuer pendant l'année			1,200,000 •	•
	A REPORTER. fr.			72,447,322 83	•

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	72,447,522 85	
	§ 2. Annuités diverses		
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 »	
11	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mous à Manage	672,550 »	
12	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)	500,000 »	
13	Vingt-troisième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant	612,000 »	
14	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,550 »	
15	<i>A.</i> Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 35, § 1 ^{er} de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) fr. 5,591,160 »		84,488,627 57
	<i>B.</i> Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 35, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.) fr. 5,086,668 »	8,471,837 »	
16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1895 (convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880)	1,000,000 »	
	§ 3. Autres charges.		
17	Rente annuelle à 3 %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.	42,287 74	
18	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif)	300,000 »	
19	<i>A.</i> Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) fr. 127,000 »		134,500 »
	<i>B.</i> Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt fr. 7,500 »	7,500 »	
	A RAPPORTER. fr.	»	84,488,627 57

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. fr.	•	84,488,627 57
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.		
20	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	5,200,000 »	} 16,281,145 »
21	Pensions diverses.	10,577,145 »	
22	Pensions des professeurs et instituteurs communaux.	1,940,000 »	
25	Pensions de l'ancienne caisse de retraite (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	864,000 »	
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
24	a. Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor fr. 1,460,000 »	1,465,000 »	} 2,449,000 »
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos. fr. 5,000 »	5,000 »	
25	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	6,000 »	
26	Intérêts à 2 $\frac{1}{2}$ % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 5 % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851	980,000 »	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.	•	103,218,772 57

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 26 février 1892.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

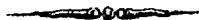
A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1893.



BUDGET DE L'EXERCICE 1893.

NOMBRE des articles	LITTE des develop- pements	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	INTERETS du capital primitif	DOTATION de l'amortissement	Total par dette
CHAPITRE PREMIER SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE 1 ^{re} SECTION					
<i>Dettes dont l'origine est anterieure au 1^{er} octobre 1830</i>					
1	°	Interets des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ %, en execution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1812 (semestres au 1 ^{er} juillet 1893 et au 1 ^{er} jan- vier 1894)	5,498,990 78	°	5,498,990 78
2	°	Arrrages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1893)	°	°	°
2 ^{me} SECTION					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1812 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant</i>					
3	°	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (articles 20 et 25 dudit traité), et art. 10 de ladite convention	°	°	°
4	°	Rachat des droits de canal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	°	°	°
3 ^{me} SECTION					
<i>Dettes contractées depuis 1830</i>					
§ 1 ^{er} Interets et amortissement					
Dette à 5 %, d'un capital nominal de 547,970 400 francs, provenant 1 ^o de l'emprunt de 500 859,000 francs émis en vertu de la loi du 21 avril 1875 et conformément à l'article royal du même jour, 2 ^o de l'emprunt de 80,000,000 de francs négocié par convention du 25 janvier 1878, en vertu de diverses lois, 3 ^o de l'emprunt de 155 000,000 de francs négocié par convention du 29 juin 1882, conformément à l'article royal du même jour pris en execution de diverses lois, 4 ^o de l'emprunt négocié en vertu de l'arrêté royal du 27 avril 1891					
5	a	Intérêts à 5 % du capital primitif de 547,970 400 francs (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1893)	16,438,512 °	°	17,554,412 80
	b	Dotation de l'amortissement 20 c ^o /o de ce capital (mêmes semestres)	°	1,095,900 80	
Dette à 5 $\frac{1}{2}$ % (1 ^{re} série) d'un capital nominal de 140,974 525 francs, provenant 1 ^o de l'execution de la loi du 20 août 1883, relative au remboursement ou à l'échange des titres émis par la Grande Compagnie du Luxembourg, 2 ^o de l'emprunt de 50,000,000 de francs émis, en execution de diverses lois conformément à l'arrêté royal du 11 juin 1886, 3 ^o d'un capital de 2,788,700 francs émis en vertu de la loi du 27 mai 1890, relative au rachat de la concession du canal de Bossuyt à Coutrai					
6	a	Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ % du capital de 140 974,525 francs (semestres au 1 ^{er} juillet 1893 et au 1 ^{er} janvier 1894)	4,934,101 57	°	5,216,050 02
	b	Dotation de l'amortissement 20 c ^o /o de ce capital (mêmes semestres)	°	281,948 65	
Dette à 5 $\frac{1}{2}$ % (2 ^e série) d'un capital de fr. 955,979,482 22, provenant 1 ^o du capital de fr. 882,594,082 22 fixé, par décision ministérielle du 9 mai 1887, en execution de l'article 5 de la loi du 19 novembre 1886 relative à la conversion des dettes à 4 %, 2 ^o d'un capital de 8,425,400 francs, émis en vertu de diverses lois pour couvrir une partie des dépenses sur ressources extraordinaires, 3 ^o d'un capital de 64,960,000 francs émis, en execution de diverses lois, conformément aux arrêtés royaux du 15 juin 1888, du 13 février et du 27 juin 1890					
7	a	Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ % du capital de fr. 955,979,482 22 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1893)	55,459,281 87	°	55,571,240 85
	b	Dotation de l'amortissement 20 c ^o /o (mêmes semestres)	°	1,911,958 96	
Dette à 5 $\frac{1}{2}$ % (3 ^e série) d'un capital de 200,040,000 francs, provenant 1 ^o du capital de 167,000,000 de francs fixé, par décision ministérielle du 9 mai 1887, en execution de l'article 5 de la loi du 19 novembre 1886 relative à la conversion des dettes à 4 %, 2 ^o d'un capital de 55,040,000 francs émis, en execution de diverses lois, conformément aux arrêtés royaux du 15 juin 1888, du 13 février et du 27 juin 1890					
8	a	Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ % du capital de 200,040,000 francs (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1893)	7,001,400 °	°	7,401,480 °
	b	Dotation de l'amortissement 20 c ^o /o (mêmes semestres)	°	400,080 °	
TOTAUX.			67,552,286 02	5,689,888 41	71,022,174 45

A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,408,900 78	5,408,900 78	"	"	5,408,900 78	5,498,990 78	
80,598 14	80,598 14	"	"	80,598 14	80,598 14	
125,586 24	125,586 24	"	"	125,586 24	122,418 29	
21,164 02	21,164 02	"	"	21,164 02	20,997 99	
17,554,412 80	17,554,412 80	"	"	16,655,488 "	16,655,488 "	
5,216,050 02	5,216,050 02	"	"	5,210,655 22	5,204,716 25	
55,571,240 85	55,571,240 85	"	"	55,507,572 95	55,512,878 84	
7,401,480	7,401,480	"	"	7,401,440	7,324,949 90	
71,247,522 83	71,247,522 85	"	"	70,279,275 55	68,401,058 17	

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
9	•	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année	
§ 2. Annuités diverses.			
10	•	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1893 et au 1 ^{er} janvier 1894.)	
11	•	Rente annuelle constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage, en vertu de la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858	
12	•	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducalis (Spa à la frontière Grand-Ducale)	
13	•	Vingt-troisième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 15,600,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	
14	•	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	
15	A.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	5,501,160 »
	B.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention)	5,080,668 »
16	•	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1895. (Convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880.)	
§ 5. Autres charges.			
17	•	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de fr. 1,409,654 96 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1892 au 12 avril 1895.)	
18	•	<i>Minimum</i> d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois).	
19	A.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.)	127,000 »
	B.	Frais de la surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions	7,500 »
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1895.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
71,247,522 85	71,247,522 85	.	.	70,270,275 53	88,401,058 17	
1,200,000 .	1,200,000 .	.	.	1,000,000 .	1,220,491 00	
300,000 .	300,000 .	.	.	300,000 .	500,000 .	
672,350 .	672,350 .	.	.	672,350 .	672,350 .	
500,000 .	500,000 .	.	.	500,000 .	500,000 .	
612,000 .	612,000 .	.	.	612,000 .	612,000 .	
8,350 .	8,375 .	.	25 .	15,700 .	15,150 .	
8,471,857 .	8,471,857 .	.	.	8,471,857 .	8,471,857 .	
1,000,000 .	1,000,000 .	.	.	1,000,000 .	1,000,000 .	
42,287 74	42,287 74	.	.	42,287 74	42,287 74	
500,000 .	500,000 .	.	.	500,000 .	227,063 79	
154,500 .	154,500 .	.	.	154,500 .	50,526 28	
84,488,027 57	84,488,652 57	.	25 .	83,327,028 07	81,521,524 88	
DIMINUTION. . . fr.		25 .				

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS.		
20	"	Rémunération en matière de milice. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
<i>Pensions diverses :</i>		
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850 288 "
	b.	— civiles 1,560 "
	c.	— de l'ordre de Léopold 37,000 "
	d.	Marine. — Pensions militaires 93,201 "
	e.	Pensions de la Cour des Comptes. 16,000 "
	f.	— du Département de la Justice 700,000 "
	g.	— — — (ecclésiastiques) 452,000 "
21	h.	— — des Affaires Étrangères. 85,000 "
	i.	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique 700,000 "
	j.	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics 400,000 "
	k.	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes 1,250,000 "
	l.	— — de la Guerre (militaires) 4,555,000 "
	m.	— — — (civiles) 110,000 "
	n.	— — des Finances. 2,257,000 "
	o.	Arriérés de pensions de toute nature 20,000 "
22	"	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art. 7 et 8).
25	"	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
2	a.	Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,460,000 "
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 5,000 "
25	"	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.
26	"	Intérêts à 2 $\frac{1}{2}$ % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 : intérêts à 5 % des fonds consignés au profit des mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,200,000 »	3,200,000 »	»	»	3,200,000 »	2,890,420 »	
10,577,145 »	10,577,145 »	»	»	10,582,708 »	10,164,104 41	Annexes n° 2 et 6.
1,940,000 »	1,940,000 »	»	»	1,940,000 »	1,759,738 33	Les dépenses à imputer sur ce crédit sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{5}$ et de $\frac{2}{5}$.
564,000 »	564,000 »	»	»	564,000 »	564,000 »	
16,281,145 »	16,281,145 »	»	»	16,286,708 »	15,358,522 74	

1,463,000 »	1,527,000 »	70,000 »	»	1,323,000 »	1,393,782 74
6,000 »	9,000 »	»	3,000 »	9,000 »	8,000 29
980,000 »	1,030,000 »	»	70,000 »	1,150,000 »	972,802 32
2,449,000 »	2,452,000 »	70,000 »	73,000 »	2,482,000 »	2,376,675 35
DIMINUTION . . . fr.		3,000 »			

BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h2>Récapitulation.</h2> <hr/>	
I	Service de la dette proprement dite
II	Rémunérations
III.	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1893.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1892.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1891.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
84,488,627 57	84,488,652 57	•	25	85,527,928 07	81,521,524 88	
16,281,145 •	16,281,145 •	•	•	16,286,798 •	15,358,322 74	
2,449,000 •	2,452,000 •	•	3,000 •	2,482,000 •	2,376,675 35	
103,218,772 57	103,221,797 57	•	3,025 •	102,096,726 07	99,256,522 97	
DIMINUTION. . . fr.		3,025 •				

(62)

**ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1893.**

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1885 à 1890

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits alloués pour l'année 1892 et ceux qui sont proposés pour l'exercice 1893.

L'annexe n° 3 indique le nombre et le montant des pensions éteintes pendant l'année 1891, et des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1892.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1891.

ANNEXE N° 1. *Etat des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1854 et de lois subséquentes, pendant les années 1884 à 1890.*

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.	ANNÉES					
	1885.	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.
la Flandre occidentale.	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
l'Entre-Sambre-et-Meuse	141,180 71	142,941 44	141,907 99	156,514 22	140,015 86	(*) 70,000 *
Tongres à Bilsen.	(1)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
— à Aves	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)	(1)
Moesyck	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "
Lierre à Turnhout	"	"	"	"	"	(*) 7,065 79
Canal de Bossuyt à Courtrai	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	(1)
TOTAUX. fr.	491,180 71	492,941 44	491,907 99	488,514 22	490,015 86	927,065 79

(1) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.
 (2) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1879 à 1889 inclusivement, 7 % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 553,253 94 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.
 (3) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1888 et 1889, 7 % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 7,907 68 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.
 (4) La cour d'appel de Bruxelles, ayant admis la réclamation de la Société anonyme du chemin de fer Liège à Turnhout, tendant à faire exclure des comptes qui ont servi de base à la liquidation de la garantie d'intérêt de 1877 à 1889, le produit provenant du camionnage des marchandises, l'Etat a été condamné à payer à la dite Société la somme de fr. 7,065 79.
 (5) La reprise du canal par l'Etat (loi du 27 mai 1890) a mis fin au payement de la garantie.
 (6) La somme de 70,000 francs ne constitue qu'un acompte pour le premier semestre; à la clôture du Budget de l'exercice 1890, la Compagnie n'avait pas soumis le compte du deuxième semestre.

PENSIONS.

CATEGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS PROPOSÉS POUR 1892.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1893.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850	•	288	•	288	•	•
— civiles	•	1,506	•	1,506	•	•
— de l'ordre de Léopold	51,000	•	27,000	•	•	4,000
— de la marine (militaires)	•	19,291	•	33,291	•	•
— de la Cour des Comptes	16,000	•	16,000	•	•	•
— du Département de la Justice	765,000	•	700,000	•	•	65,000
— — (ecclésiastiques)	470,000	•	452,000	•	•	18,000
— des Affaires Étrangères	80,000	•	85,000	•	•	•
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	654,000	•	700,000	•	•	•
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	400,000	•	400,000	•	•	•
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,200,000	•	1,250,000	•	•	•
— de la Guerre (militaires)	4,555,000	•	4,555,000	•	•	•
— — (civiles)	130,000	•	110,000	•	•	20,000
— des Finances	2,237,000	•	2,257,000	•	•	•
Arriérés de pensions de toute nature	20,000	•	20,000	•	•	•
TOTAUX fr.	10,556,000	21,145	10,552,000	25,145	105,000	105,000
	fr. 10,577,145		fr. 10,577,145			

TABLEAU N° 3.

EXERCICE 1891. — DETTE PUBLIQUE. —

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1891.	MOUVEMENT pendant l'année 1891.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1892.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1891.	MOUVEMENT pendant l'année 1891.	
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.
Civiles et autres accordées avant 1830.	1	•	•	1	288	•	•
Civiques	5	•	•	5	1,566	•	•
Militaires	5,015	204	209	5,010	4,445,095	549,750	558,718
Ordre de Léopold	148	•	12	156	14,800	•	1,200
Marine (militaires de la)	15	1	1	15	19,291	4,000	459
<i>Pensions civiles :</i>							
Pensions des Affaires Étrangères	21	•	5	16	72,104	•	12,347
— de la Justice	257	40	33	264	634,770	109,801	90,214
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	327	49	32	344	695,511	100,118	54,252
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	962	85	75	970	1,179,269	112,775	98,588
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	227	26	16	237	411,618	27,579	35,408
— de la Guerre.	52	1	5	48	114,815	209	20,660
— des Finances.	1,566	104	165	1,537	2,155,574	191,692	217,011
— de la Cour des Comptes	2	1	•	3	2,452	6,375	•
Pensions ecclésiastiques	455	40	62	411	454,067	58,756	65,868
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite	37	•	7	50	21,551	•	4,185
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (*)	1,659	146	98	1,689	1,759,404	166,210	98,045
TOTAUX.	8,757	695	716	8,716	11,910,063	1,107,245	1,036,935
DIMINUTION : 21 pensions.				AUGMENTATION : 70,510 francs.			

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1892.

SIONS.	ACCROISSEMENTS.		DÉCROISSEMENTS.			Observations.
	Nombre de pensions accordées		Nombre de pensions éteintes			
SITUATION au 1 ^{er} janvier 1892.	nouvellement.	par suite de révision.	par suite de décès.	par suite de révision.	par suite de nouveau mariage.	
288	•	•	•	•	•	
1,566	•	•	•	•	•	
4,456,107	201	8	204	8	2	
15,600	•	•	12	•	•	
22,852	1	•	1	•	•	
59,847	•	•	5	•	•	
644,357	30	1	52	1	•	
741,377	49	•	32	•	•	
1,195,456	85	•	75	•	•	
405,789	26	•	16	•	•	
94,562	1	•	8	•	•	
2,108,055	104	•	163	•	•	
8,827	1	•	•	•	•	
406,955	40	•	62	•	•	
17,566	•	•	7	•	•	
1,807,569	144	2	94	2	•	
11,080,575	689	6	708	6	2	
	695		716			

(¹) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux, conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876, sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État.
Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.

(68)

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1891, (Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au paiement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 14 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
Ministère de la Justice									
<i>Magistrats, fonctionnaires et employés</i>									
1	Sprungael, P-L, directeur de la maison d'arrêt de l'urnes (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 art 1 ^{er} , § 2, de la loi du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	64	2,425	553	11	Radar, J-M-A, surveillant de 3 ^e classe à la maison d'arrêt de Nivelles (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 16 mai 1876, 31 mars et 8 avril 1884 et 10 janvier 1886)	65	981	16
2	Molitor, J-J, medecin de la maison d'arrêt et de justice d'Arlon (art 1 ^{er} , 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 1 ^{er} , § 2 de la loi du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	36	556	Id.	12	Janssens, F-G, surveillant de 1 ^{er} classe à la prison de Mons (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 1 ^{er} , § 2, de la loi du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	65	1,156	26
5	Vasseur, H-D, surveillant de 5 ^e cl à la maison d'arrêt d'Ypres (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 1 ^{er} , § 2, de la loi du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	52	705	Id.	13	De Jaeger, C-L, chef de culture à l'école agricole de Ruyselode (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	54	1,165	Id
4	Hinderick (chevalier) E C J M G, président de chambre à la Cour de cassation (art 12 de la loi du 21 juillet 1844 et art 9 de la loi du 25 juillet 1867)	75	12,241	8	14	Soenen A-T., juge de paix du 2 ^e canton d'Ypres (art 12 de la loi du 21 juillet 1844 et art 9 de la loi du 25 juillet 1867)	70	4,216	107
5	Mechelyneck, L-D, président de chambre à la Cour d'appel de Gand (art 9 de la loi du 25 juillet 1867)	72	8,500	Id	15	Vaust, L-F-J, médecin de la maison de sûreté cellulaire à Liege (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	75	966	Id
6	Vanden Staepela, H-F A., juge de paix à Tamise (art 12 de la loi du 21 juillet 1844 et art 9 de la loi du 25 juillet 1867)	70	3,708	Id	16	Noirfalise J-A, secrétaire du parquet du tribunal de première instance à Liege (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	70	2,525	Id.
7	De Le Hoye, L B-A-J G, conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles (art 9 de la loi du 25 juillet 1867)	72	7,500	Id	17	Kathelin, N, greffier du tribunal de première instance à Arlon (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	70	4,313	25
8	Taymans, P, greffier adjoint au tribunal de première instance de Louvain (art 5, 6, 8 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	54	925	Id	18	De Doncker, L-A, directeur général au Ministère de la Justice (art 1, 6, 8, 12, 15 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	68	5,502	175
9	Frans, F, surveillant de 5 ^e classe à la maison de sûreté de Saint Gilles (art 5, 6, 8 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 1 ^{er} , § 2 de la loi du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	56	787	Id	19	Cousinne, C-A-J, président du tribunal de première instance de Tournai (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 9 et 11 de la loi du 25 juillet 1867)	70	5,178	177
10	Lorent, N-J, magasinier à la maison centrale pénitentiaire de Louvain (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 art. 1 ^{er} , § 2, de la loi du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	65	1,454	Id	20	Grandry, P-J-M, juge de paix à Erezee (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867)	47	1,544	Id
					21	Nuewens, J P C-J, bibliothécaire au Ministère de la Justice (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	74	2,245	175

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
22	Desenfans, L.-A.-J.-G., juge de paix du canton de Mons (art. 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 10 et 14 de la loi du 25 juillet 1867 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	40	5,313	198	35	Paul, A., médecin principal des prisons à Namur (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 jan- vier 1886).	67	951	280
23	Beckers, V.-L.-J., conseiller à la Cour d'appel de Liège (art. 10, 11 et 14 de la loi du 27 juillet 1867).	60	7,500	Id.	34	Peckel, C.-S., comptable à la prison de Saint-Gilles, en disponibilité (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 2 de la loi du 17 février 1849, et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	40	1,495	.
24	Léonard, A.-U., surveillant de 1 ^{re} classe à la prison centrale de Louvain (art. 5, 6, 9, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} , § 2, de la loi du 17 fé- vrier 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	51	956	Id.	35	Wery, V., président du tribunal de première instance de Mons (art. 9 de la loi du 17 février 1849).	70	7,000	Id.
25	Narousé, F.-E.-L., directeur géné- ral au Ministère de la Justice (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	65	5,312	230	36	Arents, P.-M., juge de paix du can- ton d'Herzele (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867).	61	1,565	291
26	Verhoeven, A.-L., commissionnaire à la prison d'Anvers (art. 5, 6, 8, 12, 14 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} , § 2, de la loi du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 jan- vier 1886).	56	500	Id.	37	Sœnen, F.-A.-G., greffier de la jus- tice de paix d'Hoogbilde (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844, art. 1 ^{er} de la loi du 25 juillet 1867 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	7	988	Id.
27	Preyat, A.-J., greffier de la justice de paix de Philippeville (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	65	1,222	291-202	38	Nassen, L., greffier de la justice de paix de Bilsen (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} de la loi du 25 juillet 1867 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 jan- vier 1886).	70	645	Id.
28	Semelier, J.-B., magasinier à la prison de Liège (art. 5, 6, 8, 12, et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} , § 2, de la loi du 17 fé- vrier 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	65	1,477	Id.	39	Marsboom née Van Lissum, M.-E., surveillante à la maison d'arrêt de Turnhout (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 jan- vier 1886).	75	407	Id.
29	Boutquin, F.-J., aide exécuter des arrêts criminels à Bruxelles (art. 1, 6, 8 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	84	825	Id.	40	Orman, V., greffier de la justice de paix du canton de Lessines (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	55	040	313-314
30	Swenne, J.-P., instituteur à la maison spéciale de réforme de Namur (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 16 mai 1876, 51 mars et 8 avril 1884 et 10 janvier 1886)	55	1,056	247	TOTAL				
31	Delporte, H.-G., premier commis à la maison centrale pénitentiaire de Gand, en disponibilité (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 et 2 de la loi du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	63	1,806	280	Ministère de la Justice.				
32	Blomme, L., surveillant en chef à l'école agricole de bienfaisance de Ruyssedele (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} de la loi du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	62	1,547	Id.	<i>Pensions ecclésiastiques.</i>				
					1	Dekoster, G.-J., desservant à Bo- gaerden (art. 12, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	67	965	325
					2	Goffinet, C., desservant à Villers- sur-Semois (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	70	1,108	319
					3	Couvert, J.-B., curé de 2 ^e classe à Nassogne (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	71	1,553	Id.
					4	Moyaux, L.-J., desservant à Mai- sieres (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	79	1,200	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
5	Van Parys, J.-E., desservant à Hallaer (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	66	1,100	319	23	Dusauçois, F.-H., desservant à Anderlues (art. 20, 21, 22, et 40 de la même loi).	67	1,100	166-167
6	Verstreken, P., desservant à Calmpthout (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	85	1,200	323	24	Duriau, E.-E.-E., curé de 2 ^e classe à Rœulx (art. 12, 23, 24 et 40 de la même loi).	52	825	Id.
7	Pecters, J.-J., desservant à Borgerhout (art. 12, 22, § 2, 23, 24 et 40 de la même loi).	05	881	Id.	25	Dubois, P.-L., desservant à Lelik (art. 12, 22, § 2, 23, 24 et 40 de la même loi).	55	353	Id.
8	Van Nyen, J.-J.-E.-M., curé à Duffel (art. 12, 22, § 2, 23, 24 et 40 de la même loi).	52	887	353	26	Wattecamps, E.-J., desservant à Orcq (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	66	1,100	198
9	Van Gorp, E.-J., desservant à Eilighen (art. 12, 22, § 2, 23, 24 et 40 de la même loi).	56	622	Id.	27	Van Son, J., desservant à Lille-Saint-Pierre (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	68	1,100	175
10	Garot, E.-J., desservant à Villers-le-Temple (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	67	1,100	Id.	28	Kuyppers, P.-J., desservant à Jesse- ren (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	67	1,100	Id.
11	Van Overstraeten, P.-C.-J., desservant à Werchter (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	65	1,100	Id.	29	De Zitter, P.-F., chanoine titulaire du diocèse de Gand (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	75	2,007	201-202
12	Kerkhofs, J., desservant à Petit-Spauwen (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	70	1,116	Id.	30	Masson, J.-B., desservant à Ebly (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	66	1,100	Id.
13	Hallet, A.-J., desservant à Vien (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	07	1,100	8	31	Thewissen, J., vicaire à Bilsen (art. 12, 23, 24 et 40 de la même loi).	74	273	Id.
14	Mouton, C.-F.-J., desservant à Pecq (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	76	1,200	98	32	Mélot, A.-J.-G., desservant à Schallin (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	80	1,200	289
15	Loriaux, J.-F.-H., vicaire à Anvers (art. 12, 23, 24 et 40 de la même loi).	68	643	Id.	33	Depont, L.-J., desservant à Bois-de-Breux (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	58	635	Id.
16	Caris, A.-A.-P., vicaire à Berchem (Anvers) (art. 12, 23, 24 et 40 de la même loi).	65	682	Id.	34	Parizel, P., desservant à Nafraiture (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	59	577	Id.
17	Dujardin, L.-A., desservant à Caeskerke (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	75	1,150	Id.	35	De Marré, S.-G., vicaire à Bruxelles (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	44	396	Id.
18	Heidenbergh, A.-F., chapelain à Saint-Julien-sous-Langemarck (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	69	700	Id.	36	Brackers, L.-B., desservant à Viverselle (art. 12, 20, 22, 23, 24 et 40 de la même loi).	57	680	291
19	Rousseau, H.-J., desservant à Soulmé (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	76	1,200	166-167	37	Liebaert, A.-C., desservant à Zekerghem (art. 12, 20, 22, 23, 24 et 40 de la même loi).	76	746	Id.
20	Meeus, P.-F., vicaire à Contich (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	65	700	Id.	38	Vander Cruysen, J.-F., desservant à Leest (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	73	1,168	Id.
21	Duerckx, A.-L., desservant à Hamme-Mille (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	67	1,100	Id.	39	Buisseret, J.-M., desservant à Limelette (art. 12, 20, 22, 23, 24 et 40 de la même loi).	61	827	313-314
22	Biddeleoo, J.-F.-A., desservant à Kessel (art. 20, 21, 22 et 40 de la même loi).	67	1,100	Id.	40	Mousny, T.-J.-L.-L., desservant à Tellin (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la même loi).	65	998	Id.
TOTAL									

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
	Ministère des Affaires Etrangères.				17	Watrin, N.-C -A., professeur de dessin à l'école moyenne de l'État à Virton.	52	662	102
	NÉANT.				18	Woignet, P.-J., professeur à l'athé- née royal à Arlon.	58	2,079	102
					19	Fumier, L., commis à l'administra- tion provinciale du Hainaut.	60	2,490	102
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.				20	Estercq, A.-E., commis à l'admini- stration provinciale du Brab- lant.	51	1,172	113
	<i>Professeurs, fonctionnaires et employés.</i>				21	Lecoyer, C.-J., instituteur à l'école moyenne de l'État à Ath.	50	1,087	116
1	Créhay, G.-J., professeur de dessin l'école moyenne de l'État à Spa.	76	535	10	22	Gaignaux, A.-L., chef de bureau à l'administration provinciale de Namur.	64	5,090	111-111
2	Mestdagh, H.-J., instituteur à l'école moyenne de l'État à Bruges.	62	2,110	25	23	Louvaux, J.-B., professeur à l'athé- née royal de Malines.	62	850	123
3	Paumen, P.-N., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	61	2,200	26-27	24	Schaack, J.-P.-V., directeur à l'ad- ministration provinciale de la Flandre orientale.	60	4,410	121-121
4	Foureau, J.-J., concierge à l'école moyenne de l'État pour garçons à Wavre.	67	150	55	25	Daras, J.-C.-Cb -M., chef de divi- sion à l'administration provin- ciale d'Anvers.	66	3,016	142
5	Stecher, A.-J., professeur ordinaire à l'université de l'État à Liège.	71	10,000	35	26	M ^{lle} Stessels, C.-J.-T.-G -C., insti- tutrice à la section normale pri- maire de l'État à Bruxelles.	64	1,205	163
6	Renard, Ch., maître de musique à à l'école moyenne de l'État à Wavre.	65	323	42	27	Kleynen, P.-L.-H., professeur à l'athénée royal à Hasselt.	65	2,305	164
7	Libotte, P.-J.-D., professeur de mu- sique à l'école moyenne de l'État à Fleurus.	60	76	52	28	Louis, A.-E., surveillant à l'athénée royal et professeur à l'école in- dustrielle de Bruxelles.	62	365	164
8	Barlet, E., professeur à l'athénée royal de Liège.	58	2,359	65	29	Grade E.-J., secrétaire-trésorier de l'école moyenne de l'État à Philippeville.	62	256	168
9	Wyers, J.-L.-A., préfet des études à l'athénée royal de Bruges.	65	3,115	63	30	Johnen, P.-J., maître de gymnasti- que à l'athénée royal et à l'école moyenne de l'État à Tongres.	64	829	191
10	Donckier, Ch -A.-E., membre de la députation permanente provin- ciale de Liège.	82	2,605	68-109	31	Laroche, C.-W.-A., professeur à l'athénée royal de Gand.	65	2,756	191
11	Vandereen, P.-L.-N., instituteur à l'école moyenne de l'État à Mae- seyk.	65	1,849	70	32	Bourdoux, V.-L., chef de division à l'administration provinciale de Liège.	55	2,755	199
12	Verhaeghe, F.-X., instituteur à l'école moyenne de l'État à Alost.	54	1,298	84	33	Bodart, A., professeur à l'école nor- male primaire de l'État à Ver- viers.	61	1,255	210
13	Branquart, L.-P.-J., préfet des études à l'athénée royal de Bruxelles.	65	4,671	81	34	Debergie, F.-X., homme de peine à l'administration provinciale du Brabant.	50	300	210
14	Vanoverbeke, C.-L., professeur à l'athénée royal de Gand.	67	5,442	84	35	Bessemis, J.-J., maître de musique aux écoles communales à l'athé- née royal et professeur de musi- que à l'école de musique d'Anvers.	85	515	212
15	Vander Linden, C.-L., instituteur à l'école moyenne de l'État à Gand.	58	2,666	84					
16	Lambert, F., directeur à l'école moyenne de l'État à Rochefort.	59	3,164	84					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
56	Seghers, H.-C.-L.-J., maître de calligraphie à l'athénée royal d'Anvers.	69	676	220		Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
57	Jacobs, J.-F., inspecteur principal de l'enseignement primaire à Bruxelles.	64	2,729	226		<i>Professeurs et instituteurs communaux</i>			
58	Vercamer, C.-L.-J., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire à Bruxelles.	69	1,444	259	1	M ^{me} Barnard, née Laroche, D.	52	3,428	14
59	Dardenne, E.-J., régent à l'école moyenne de l'État et professeur à la section normale primaire de l'État à Andenne.	55	5,007	241	2	M ^{lle} Mouthuy, L.-C.	52	1,110	14
40	Huart, H.-F., médecin à l'école normale primaire de l'État à Nivelles.	76	256	241	5	Van Geertruyden, J.-F.	62	1,885	14
41	Jacquier, F.-A., commissaire de l'arrondissement de Neufchâteau.	78	2,803	242	4	M ^{me} veuve Goffinet née Voogt, J.	67	193	14
42	Proost, A.-M., commissaire de l'arrondissement de Malines.	78	4,125	256	5	M ^{me} Jeannin, née Pétilon, J.	41	280	14
43	Robyn, P.-L., chef de division à l'administration provinciale de la Flandre occidentale.	65	3,941	"	6	Béosier, C.-J.	53	1,260	16
44	Jadot, D.-F., commis au commissariat de l'arrondissement de Dinant.	55	414	"	7	M ^{me} Noël, née Lemaire, C.-H.-J.	58	2,000	16
45	Lotte, L.-J., instituteur communal à La Louvière ancien professeur d'école moyenne.	42	364	"	8	M ^{lle} Collard, M.-E.	43	718	26-27
46	Gillet, J.-A., professeur à l'athénée royal de Tongres.	61	1,808	"	9	M ^{lle} Mengal, V.-J.	66	853	26-27
47	Druet, M.-L., instituteur et professeur de gymnastique à l'école moyenne de l'État à Houdeng-Aimeries.	56	1,899	"	10	M ^{me} Canon, née Masson, M.-J.	47	1,135	31
48	Bertels, P.-C., instituteur et professeur de gymnastique en partage à l'école moyenne de l'État à Turnhout.	61	1,953	"	11	Halleux, H.-J.	55	2,090	66
49	Keiffer, D., préfet des études de l'athénée royal de Liège.	61	5,000	"	12	Van Hee, P.	58	2,205	30
50	Leclercq, E.-E.-L., directeur du pensionnat annexé à l'athénée royal de Tournai.	66	994	"	13	Libotte, P.-J.-D.	59	104	52
51	Jacoby, V.-F.-J., rédacteur de 1 ^{re} classe au Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	66	2,177	"	14	Balon, J.-A.	31	281	63
52	Lafontaine, J.-N.-J., préparateur et conservateur à l'université de Gand.	72	1,823	"	15	M ^{lle} Cornet, E.-J.-G.	58	734	63
					16	Barlet, E.	58	1,506	63
					17	Wyers, J.-L.-A.	65	1,475	63
					18	Radar, J.-M.-A.	66	1,075	16
					19	Dehayé, A.-J.-C.	35	442	79
					20	Vandeeren, P.-L.-N.	62	49	73
					21	Verhaeghe, F.-X.	56	194	84
					22	Branquart, L.-P.-J.	65	329	84
					23	M ^{lle} Dister, V.-E.	70	1,212	93
					24	M ^{lle} Lecrompt, M.-J.-F.	53	1,514	93
					25	Struchmann, H.-L.	55	629	9
					26	M ^{me} Delcourt, née Rombouts, E.-J.-H.	55	5,758	95
					27	M ^{me} Marchand, née Mayor, E.-J.-H.	63	1,506	95
					28	Lambert, F.	59	128	102
					29	Watrin, N.-C.-A.	55	498	102
					30	Woignet, P.-J.	58	403	102
					31	M ^{me} Mouton, née Vandermarlière, M.-C.-F.	53	3,480	105
					32	Creyr, J.-J.	55	1,437	119
	TOTAL.		108,679						

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
53	Paschal, H.-B.-A.	67	1,786	120	69	Molemaekers, J.-I.	61	1,774	257- 258
54	Vincx, J.	62	1,225	Id.	70	Dubois, G.-A.	61	401	Id.
55	Louvaux, J.-B.	61	2,106	193	71	M ^{me} Gallaix, née Laurent, P.	52	746	Id.
56	Van Nimmen, L.	62	3,636	162	72	Guerdon, J.-W.-J.	55	1,001	Id.
57	M ^{lle} Stessels, C.-J.-T.-G.-Cb.	64	07	163	73	Rolland, J.-B.	54	1,554	Id.
58	Kleynen, F.-L.-H.	63	645	164	74	Scherpereel, H.	52	546	Id.
59	Louis, A.-E.	61	1,025	Id.	75	Jordant, E.-J.	37	564	Id.
40	M ^{me} Cobbaert, née Schoon, G.	78	61	182	76	Veuve Lauwers, née Sacré, D.-A.	52	766	Id.
41	Defrenne, J.-F.	62	1,460	191	77	Cloet, E.-A.	50	1,204	Id.
42	Johnen, P., Joseph dit Émile	64	846	Id.	78	Delhayé, G.-P.	44	606	Id.
43	Bodart, A.	61	1,411	210	79	Boucart, M.	44	536	Id.
44	Demars, H.-J.	54	1,051	Id.	80	Guedens, L.	55	1,228	Id.
45	M ^{me} Dechesne, née Fleron, L.-C.	55	261	211	81	Godin, L.-J.	62	1,556	Id.
46	Bessems, J.-J.	85	1,275	212	82	Rutten, H.-J.	57	1,267	Id.
47	M ^{lle} Delise, A.-C.	56	570	Id.	85	Gilsoul, T.-C.-J.	52	1,474	Id.
48	M ^{me} veuve Baré, née Gilissen, M.-A.	62	461	214	84	Bihot, P.-J.-F.	62	1,950	Id.
49	Seghers, H.-C.-L.-J.	60	14	220	85	Tobias, P.-J.	46	768	Id.
50	M ^{me} Hoël, née Provoyeur, V.	48	75	224	86	Vanoutrive, J.-E.	58	615	Id.
51	Dutois, J.-B.	61	1,426	226	87	Cornil, H.-J.-A.	54	2,549	Id.
52	Jacobs, J.-F.	64	2,104	Id.	88	M ^{lle} Rysheuvels, I.-J.	51	3,542	Id.
53	Vercamer, C.-L.-J.	69	1,156	239	89	Parizel, J.-B.-H.	41	651	Id.
54	Demoulin, J.-J.	51	2,134	240	90	Baert, B.	62	1,097	Id.
55	Le Doux, P.-A.	75	516	250- 251	91	M ^{me} Delcroix, née Menu, M.-J.-J.	45	724	Id.
56	Montenez, G.	52	1,193	249	92	Joris, D.	59	1,010	Id.
57	Deses, E.-J.	51	3,805	252	93	Roland, J.-J.	60	175	Id.
58	Florent, C.	62	1,172	Id.	94	M ^{lle} Maes, H.-L.	53	474	Id.
59	Verplancke, B.	60	587	Id.	95	Swenne, J.-P.	57	1,670	Id.
60	Taverne, F.-Z.	65	2,009	255	96	Mouton, J.-J.	56	1,100	Id.
61	Blot, H.-J.-B.	43	239	Id.	97	Henri, F.-J.	57	1,630	Id.
62	M ^{me} Desmont, née Lerot, C.	44	916	256	98	Quinet, A.-J.	62	948	Id.
63	Feckman, J.-E.	54	1,751	257- 258	99	M ^{lle} De Clerck, M.-E.	42	80	Id.
64	Croonen, P.-F.	56	955	Id.	100	M ^{me} Mariaule, née Sibenaler, M.-C.	50	298	Id.
65	Defoin, C.-J.	44	967	Id.	101	M ^{me} Piersman, née Hansen, M.-B.	46	226	Id.
66	Dormal, M. F.-J.	53	1,524	Id.	102	Del rulle, A.-J.-G.	52	358	Id.
67	M ^{lle} Gathy, E.	55	1,438	Id.	103	Lotte, L.-J.	43	757	Id.
68	Haverland, L.-C.	62	1,625	Id.	104	Leveq, H.-G.-J.	54	1,517	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
105	Van Houck, D.-B	63	1,098	*	141	Vanhée, née Tack, J.	58	50	*
106	Leclerc, J.-B.	53	1,582	*	142	M ^{lle} Cornet, E.-J.-G	58	756	*
107	Desurpalis, C.-J.	57	953	*	143	Jacquens, L.-H.	58	1,565	*
108	Art, A.-G.-J.	40	660	*	144	Protz, J.	49	715	*
109	Dubocage, F.	54	821	*	145	Sœur, N.-J.	56	1,205	*
110	Birnbaum, P.-J.	62	1,880	*	146	Robert, H.-J.	52	810	*
111	Valet, J.-G.	58	1,310	*	147	Vandamme, née Ghent, J.	57	1,433	*
112	Verbeeck, P.	61	1,559	*	148	Alewaerts, J.-H.	56	1,746	*
113	De Ceuster, L.	57	1,497	*	149	De Munter, P.-E.	51	1,012	*
114	Delannoy, P.-G.	58	1,559	*	150	Didry, A.	56	3,042	*
115	M ^{lle} Grégoire, H.-A.-J	52	1,096	*	151	M ^{lle} Lassaux, M.-E.-J.	62	2,251	*
116	M ^{me} Hubin, née Germain, M.-M.-F.	42	644	*	152	Pinte, J.-T.	60	1,142	*
117	M ^{lle} Vanhee, A.-V.	51	643	*					
118	Debaets, H.	51	957	*		TOTAL		172,918	
119	Perbal, M.	55	611	*					
120	Laurent, J.-B.	48	1,143	*					
121	Dinsart, L.-J.	46	984	*		Ministère de l'Agriculture, de l'industrie et des Tra- vaux publics.			
122	Remy, L.-H.	56	718	*		<i>Fonctionnaires et employés.</i>			
123	M ^{lle} Sterpenich, M.-M.	50	971	*					
124	M ^{lle} Vannechel, A.-A.	53	1,085	*	1	Lagage, N.-J., Éclusier receveur, (art. 1 et 8).	66	1,033	347
125	Knudde, L.-F.	62	1,187	*	2	Nicaise, H., Pontonnier, (art. 1 et 8).	67	481	Id.
126	M ^{lle} Lequindre, S.-A.	57	755	*	3	Debie, J.-P., Garde forestier (art. 3, 8, 14).	62	82	Id.
127	M ^{lle} Rassin, E.-G.	56	453	*	4	Hanicq, H.-J., Architecte de 1 ^{re} classe au service des bâtiments civils (art 3 et 8).	54	1,891	21
128	Persin, F.-A.	42	727	*	5	Verrengen, A., Garde forestier (art 1 et 8).	74	77	82-85
129	Loix, H.	56	979	*	6	Rikkers, P., Éclusier barragiste (art. 1 et 8)	70	1,044	Id.
130	M ^{lle} Moriamé, M.-O.	51	526	*	7	Sonet, E., Préparateur au jardin botanique (art. 3 et 8).	51	600	Id.
131	Gillet, J.-A.	60	1,664	*	8	Jacob, J.-B., Garde forestier (art. 1, 8 et 15).	82	41	133
132	Lacoutre, J.	61	1,044	*	9	Soetemans, J.-J., Garde brigadier forestier (art. 3 et 8).	54	641	168
133	Hermant, T.-A.	53	1,141	*	10	Durnisseau, J.-J., Brigadier fores- tier (art. 1 et 8).	66	575	180- 181
134	Verheyen, née Vanden Broeck, A.-E.	45	456	*	11	Colet, J.-J., Garde forestier (art 5 et 8).	72	110	Id.
135	Hermant, J.-A.	45	621	*					
136	Scheer, P.	51	1,164	*					
137	Leclercq, E.-E.-L.	55	2,887	*					
138	De Coster, F.-B.	64	268	*					
139	Fortemps, F.-G.	59	1,902	*					
140	M ^{lle} Spiesschaert, P.	46	617	*					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
12	Demunter, C., Ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées (art. 3 et 8).	51	5,877	108	4	Vermeersch, Ch.-J., matelot (art. 5 et 8).	55	906	554
15	Brachot, L.-J., Éclusier (art. 1 et 8).	70	641	40-181	5	Marlow, J.-L., chef de dépôt prin- cipal au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	54	2,450	•
14	Mahaux, Q.-J., Éclusier (art. 3 et 8).	57	614	297	6	Lassine, P., facteur rural (art. 3 et 8).	60	618	0
15	Vlamynck, A., Directeur à l'admini- stration centrale (art. 1, 8 et 15).	72	5,887	297	7	Gouvars, G.-L., facteur rural (art. 3 et 8).	58	659	•
16	Legras, L.-J., Gardien du barrage de la Gilleppe (art. 3 et 8).	52	591	297	8	Dezitter, G.-A., pilote (art. 3 et 8).	55	1,611	•
17	Baroen, J.-L., Aide éclusier (art. 3 et 8).	61	614	297	9	Michel, H., percepteur des postes (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	62	1,501	•
18	Lachaussée, P.-H.-R., Pontonnier art. 3 et 8).	65	477	297	10	Gooris, L.-A., commis des postes (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	54	542	•
19	Gillain, T.-J., Garde forestier (art. 1, 8 et 15)	71	581	297	11	Defamie, J., facteur des postes (art. 3, 8 et 15).	66	825	•
20	Liesse, J.-A., Pontonnier (art. 3 et 8).	60	457	302	12	Jamart, G.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	58	756	•
21	Lamain, J., Garde brigadier fores- tier (art. 3 et 8).	60	502	550	13	De Paepe, F.-L.-B., facteur des postes (art. 3 et 9).	65	896	48-19
22	Vanden Abele, P.-V., Conducteur principal des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	65	2,224	550	14	Sprengers, J.-F., commis des postes (art. 3 et 8, § 1 ^{er}).	45	795	56
23	Denis, M., Garde forestier (art. 1, 8 et 15).	72	495	550	15	Timmermans, Th., facteur rural (art. 1 et 8).	67	650	•
24	Velghe, J.-C., Conducteur principal des ponts et chaussées (art. 3 et 8).	60	2,042	550	16	Dewilke, Ch.-J., facteur rural (art. 1 et 8, §§ 2 et 15).	66	750	•
25	Pauwels, J., Garde canal (art. 3 et 8).	64	562	0	17	Vandenplas, J.-B., facteur des postes (art. 1 et 8, §§ 2 et 15).	65	825	•
26	Van Zele, B., Pontonnier (art. 1, 8 et 15).	70	618	0	18	Remy, Ch., facteur des postes (art. 1 et 8).	65	922	•
27	Pierson, F.-J., Garde forestier (art. 1, 8 et 15).	65	571	0	19	Dewez, A.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	58	826	•
28	Roos, P.-D., Garde rivière (art. 3, 8 et 14.)	56	500	0	20	Chanal, E.-A.-A., facteur des postes (art. 3 et 8).	51	748	•
	TOTAL				21	Niser, A.-A., facteur rural (art. 3 et 8).	42	542	•
					22	Callier, J.-E., patron-pilote (art. 3 et 8).	58	2,585	•
					23	Vanderhoudelingen, J.-B., percep- teur des postes (art. 1 et 8, §§ 1, 15 et 59).	66	5,600	•
					24	Finck J.-J., receveur au chemin de fer (art. 1 et 8, §§ 1 et 15).	66	2,018	•
					25	Ryckmans, J.-H.-A., commis-chef au chemin de fer (art. 1 et 8, §§ 1 et 15).	66	5,000	•
					26	Ladrie, F., chef de bureau au chemin de fer (art. 1 et 8, §§ 1 et 15).	66	5,000	•
					27	De Ridder, L.-F.-J., commis-chef des postes (art. 1 et 8, §§ 1, 15 et 50).	66	5,000	•
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.								
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>								
1	Pochet, F.-L., facteur des postes (art. 3 et 8)	57	775	299					
2	Fassiaux, E.-F., facteur des postes (art. 3 et 8).	40	557	354					
3	Persoons, E.-F., facteur rural (art. 3 et 8).	34	500	•					

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
28	Leimonnet, A., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1 ^{er})	66	3,884	50	50	Porton, Ph.-J., facteur des postes (art. 5 et 8)	54	705	99
29	Van Cleemjort, I.-J., percepteur chef de station (art. 1 et 8, § 1, 13 et 15)	66	2,850	"	51	Strens, J.-A.-L., chef de bureau au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1 ^{er})	54	3,055	"
30	De Coninck, A.-J., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1 et 13)	66	4,559	"	52	Hornez, J.-B., commandant de l'école des moussettes (art. 5 et 8) (1).	65	3,000	155
31	Daubersy, V., chef de bureau au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1 ^{er})	60	3,785	"	53	Claeys, L.-E., facteur rural (art. 5 et 8)	59	610	"
32	Vilce, J.-V., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1 ^{er})	65	1,119	"	54	Krickx, G.-A., facteur des postes (art. 5 et 8)	54	388	"
33	Thirait, L.-L., chef de station (art. 1 et 8, § 1 ^{er})	7	2,916	"	55	Wouters, H.-M.-J., commis des télégraphes (art. 5 et 8, § 1 ^{er})	54	1,455	"
34	Van Dieendonek, P.-J., ramoneur du sauvetage (art. 5 et 8, § 1 et 14)	46	175	"	56	Bastin, G., facteur de station (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	45	711	"
35	Stenon, L.-V., chef-facteur de sta- tion (art. 5 et 8)	45	894	"	57	Gravel, E.-L., commis des télé- graphes (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	40	835	"
36	De Wenckstein, C.-F.-D.-V., chef facteur de station (art. 1 et 8, § 1 et 13)	66	1,918	99	58	Duparque, L.-J., commis au che- min de fer (art. 5 et 8, § 1 ^{er})	53	715	"
37	Drause, J.-J.-M., chef de bureau au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1 et 13)	66	3,818	"	59	Deml, D.-J., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1 ^{er})	44	995	113-174
38	Verbuight, A.-P., chef-garde (art. 1 et 8, § 2)	66	1,590	"	60	Demeyne, P.-L., pilote (art. 5 et 8, § 2)	54	1,645	"
39	Lugheins, P., chef de bureau (art. 1 et 8, § 1 et 13)	66	3,750	"	61	De Turck, J.-F., contremaître chauffeur (art. 5 et 8).	61	775	"
40	Duyvejonck, P., sous-percepteur des postes (art. 5 et 8, § 1, 14 et 47)	65	269	"	62	Dendaau, J.-B., facteur rural (art. 5 et 8, § 2)	73	575	"
41	Bougeois, Ch.-J., commis au che- min de fer (art. 5 et 8, § 1 ^{er})	65	2,507	"	63	Bertrand, A.-J., commis des postes (art. 5 et 9).	41	1,506	212-244
42	Boland, A., chef garde (art. 5 et 8)	61	861	"	64	Verhelle, J.-J., facteur des postes (art. 5 et 8)	70	767	"
43	Meslagh, Gh.-J., commissaire ma- ritime (art. 5 et 8, § 1 ^{er})	62	747	"	65	Dupont, J.-F., facteur des postes (art. 5 et 8)	65	817	"
44	Seys, Ch.-L., facteur des postes (art. 1 et 8)	66	987	"	66	Vergauwen, H., facteur des postes (art. 5 et 8)	63	997	"
45	Van Hove, I.-B., facteur des postes (art. 5 et 8)	63	960	"	67	Vandevoorde, F.-C.-F., facteur des postes (art. 5 et 8).	65	701	"
46	Javaux, N.-V., facteur rural (art. 5 et 8)	59	575	"	68	Dumoulin, N.-J., facteur des postes (art. 5 et 8)	56	839	"
47	Youtou, L.-J., facteur rural (art. 5 et 8)	59	644	"	69	Riga, F., facteur rural (art. 5 et 8)	52	621	"
48	Terustre, E.-J., facteur rural (art. 5 et 8)	57	645	"	70	De Donder, C., facteur des postes art. 5 et 8).	51	561	"
49	Piron, G.-J., facteur des postes (art. 5 et 8)	54	747	"	71	Thonus, L.-J., facteur rural (art. 5 et 8)	48	405	"
					72	Barabin, E.-E.-J., percepteur des postes (art. 5 et 8, § 1 ^{er})	67	1,451	"
					73	Leroy, A., facteur rural (art. 5, 8 et 14)	58	500	"

(1) Le sieur Hornez étant décédé le 5 décembre 1891, et l'arrêté de démission datant du 26 novembre précédent, le mois de décembre seul a été liquidé pour premier terme de pension.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
74	Cerfontaine, J.-G.-S., commis au chemin de fer (art. 5, 8 et 14).	65	1,809	245-244	99	Fleury, L.-J., commis-chef au chemin de fer (art. 1 et 8).	65	2,780	559
75	Bourdeaux, P.-J.-V., contrôleur au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	62	1,445	Id.	100	Gaignage, A., garde au chemin de fer (art. 5 et 8).	65	1,800	Id.
76	Cerexhe, J.-B.-W., chef-garde (art. 5 et 8).	61	1,802	Id.	101	Leroy, A.-A.-J., chef-garde au chemin de fer (art. 5 et 8).	58	1,898	Id.
77	Roob, H., garde au chemin de fer (art. 5 et 8).	57	591	Id.	102	Cremer, L.-J., chef-garde au chemin de fer (art. 5 et 8).	56	1,685	Id.
78	Haelvoet, A., chef-garde (art. 5 et 8).	68	992	269	105	Van Rolleghe, E.-P., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	54	1,746	Id.
79	D'Hennin, O.-Ch.-Ph., contrôleur au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	45	1,075	Id.	104	Hendrix, G.-G.-C., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	55	750	Id.
80	Georges, P.-F., percepteur des postes (art. 5 et 8, art. 1 ^{er}).	45	945	Id.	105	Pourbaix, O.-J., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	51	571	Id.
81	Goossens, E.-F., chef de dépôt (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	62	2,052	Id.	106	Pouillon, A.-L., chef-garde au chemin de fer (art. 5 et 8).	51	1,054	Id.
82	Jans, Ch.-J., contremaître-chauffeur (marine) (art. 5 et 8).	51	904	Id.	107	Fahon, O., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	42	856	Id.
85	Maquet, J.-F., matelot (art. 5 et 8)	54	659	Id.					
84	Dewinter, F., commis au secrétariat général (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	60	1,512	Id.		TOTAL.		140,728	
85	De Ruyter, H.-J., percepteur des postes (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	66	1,140	559					
86	Declève, H.-J., commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1 ^{er}).	65	2,415	Id.		Ministère de la Guerre.			
87	Benoit, L.-F., facteur des postes (art. 5 et 8).	59	888	Id.		(Pensions civiles).			
88	Menrisse, D.-G.-F., facteur des postes (art. 5, 8 et 15)	59	917	Id.	1	Delaruelle, P., agent de casernement	50	29	
89	Augustinus, J.-N., facteur des postes (art. 5 et 8).	58	945	Id.	2	Van Eycken, M.-C., agent de casernement.	51	125	
90	Minette, J.-J.-L., facteur des postes (art. 5 et 8, § 2).	57	825	Id.		TOTAL.		554	
91	Bernard, F., facteur des postes (art. 5 et 8).	55	705	Id.		Ministère de la Guerre.			
92	De Waepenaere, Ch.-F., facteur rural (art. 1 et 8).	65	700	Id.		(Pensions militaires).			
93	Van Reusel, J.-B., facteur rural (art. 5 et 8).	64	678	Id.	1	Dalimont, L.-J.-B., sous-lieutenant (art. 20).	50	1,540	548
94	Donkers, A., facteur rural (art. 5 et 8).	59	661	Id.	2	Dukers, A.-J., sergent-major maître armurier (art. 1 ^{er}).	65	672	47-48
95	Vanrunxt, J.-L., facteur rural (art. 5 et 8).	58	651	Id.	3	Bertholet, H.-E., maréchal des logis (art. 2, § 3).	60	1,005	Id.
96	Agneesens, J.-B., facteur rural (art. 5 et 8).	58	641	Id.	4	Coppenolle, J.-A., gendarme (loi du 27 mai 1840).	50	448	46
97	Foiers, V.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	55	609	Id.	5	Balleux, (les orphelins) orphelins d'un brigadier de gendarmerie (art. 11).	•	224	Id.
98	Dellisse, E.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	42	562	Id.	6	Perier, A.-L.-J., lieutenant (art. 21).	47 1/2	1,695	49

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur
7	Defize, L-E E, médecin de bataillon de 1 ^{re} classe (art 21)	58 1/2	1,575	49	34	Deladict, L-D, capitaine commandant (art 2, § 5)	55	2,250	49
8	Pouleur, L, premier sergent (art 20)	56 1/2	924	50	35	Van Zuylen van Nyevelt, L M-G, capitaine commandant (art 2, § 5)	55	2,812	Id
9	Verbeeck, J-F, maître bottier (art 20)	41	840	Id	36	Pennewaert, A, soldat (loi du 27 mai 1840)	54	274	157
10	de Vylder, J-B, soldat (art 21)	77	542	Id	37	Van Hecke, L soldat (loi du 27 mai 1840)	55 1/2	274	Id
11	Parmentier, F-L, sergent (art 21)	42 1/2	697	Id	38	Ruys, P-J, soldat (loi du 27 mai 1840)	39	274	Id
12	Houard, L-N, maréchal des logis armurier (art 21)	62	840	Id	39	Boyaert, L-V, colonel (art 1 ^{er})	60	5,000	156
13	Gillain, B-J, maréchal des logis (art 21)	45	701	Id	40	Molitor, L-V-F-A, lieutenant-colonel (art 1 ^{er})	58	4,000	Id
14	Van Hoof, F-J, maréchal des logis fourrier (art 21)	51	769	Id	41	Coultin, H O lieutenant-colonel (art 1 ^{er})	58	4,000	Id
15	Verboven J., premier-sergent (art. 21)	51 1/2	777	Id	42	Remy, C-L, lieutenant-colonel (art 1 ^{er})	58	4,000	Id
16	Nanol, J-J-P, maréchal des logis chef (art 21)	46	877	Id	43	Mersch, J A, lieutenant-colonel (art 1 ^{er})	58	4,000	Id
17	Hambursin, F, maréchal des logis (art 21)	55 1/2	1,005	Id	44	Spilleux, P-M-V, capitaine commandant (art 1 ^{er})	55	5,000	Id.
18	Viebergh, F, maréchal des logis (art 21)	50	715	Id	45	Lefebvre, V-J, major (art 2 § 5)	58	5,500	Id
19	Pepels, A-H, gendarme (art 21)	49 1/2	655	Id	46	Laue, L A-J, major (art 2, § 5)	58	3,176	Id.
20	Pieric, J-B, gendarme (art 21)	50	650	Id	47	Blois, J, capitaine de 1 ^{re} classe (art 2, § 3)	55	2,625	Id.
21	Kemps, P-E, gendarme (art 21)	49 1/2	626	Id.	48	De Poorter, E-I-J, capitaine de 1 ^{re} classe (art 2, § 3)	55	2,887	Id.
22	Piera, A A-L gendarme (art 21)	47 1/2	619	Id	49	Rapp, G-D A, capitaine commandant (art 2, § 3)	55	3,000	Id.
23	Wannez, A A, gendarme (art 21)	54	598	Id	50	Guillaume J B, capitaine commandant (art 2, § 3)	55	2,700	Id.
24	Paye, C-J, gendarme (art 2)	45	577	Id	51	Becquaert, A U, capitaine en premier, quartier maître (art 2 § 3)	56	2,512	Id
25	Misonne, P-I-A, lieutenant (loi du 27 mai 1840)	54	740	49	52	Meerschman, A A, soldat (art 19)	24	480	161
26	Galize, N-N-I, general major (art 1 ^{er})	61 1/2	6,200	Id	53	Vander Becken, F, premier sergent clairon (art 21).	47	739	Id
27	Donot, L, general-major (art 1 ^{er})	62	6,200	Id	54	Marinus, F-L, premier sergent (art 21)	58	856	Id
28	De Bruyn, E-F-M, lieutenant-colonel (art 1 ^{er})	58	4,000	Id	55	Vaessens, J, musicien gagiste (art. 21)	50 1/2	735	Id
29	Scheid, A-C-J-P J N-A, lieutenant colonel (art 1 ^{er})	58	4,000	Id	56	Van Crombrugge, J S, sergent (art 21)	56	560	Id
30	Adacz Adact, L P-C, major (art 1 ^{er})	57	5,500	Id	57	De Broe, N-P, musicien gagiste (art 21)	51 1/2	785	Id.
31	Verstracte, I-J, capitaine commandant (art 1 ^{er})	55	5,000	Id	58	Rambaut, A-A-L, maître cordonnier (art 21)	52 1/2	764	Id.
32	Vannicsbeeg, V-I, major (art 2, § 3)	58	5,176	Id					
33	De Bruyne, J-J-M, capitaine commandant (art 2, § 5)	55	2,850	Id					

Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
59	Delory, F., premier sergent (art. 21).	60	840	101	67	Girardin, J.-J., capitaine en second (art. 21).	49	2,125	157
60	Bonhon, L.-J.-I., premier sergent (art. 21).	59 1/2	840	Id.	88	Nonar, J., capitaine commandant (art. 21).	48	2,062	Id.
61	Léonard, P.-J., premier sergent (art. 21).	60	840	Id.	89	Corbisier, E.-E.-A.-E., lieutenant-colonel (art. 20).	54 1/2	4,400	154
62	Martin, J.-B.-A., soldat (art. 21).	56	466	Id.	90	Schaar, E., major (art. 18) . . .	56	4,950	156
63	Verhelst, T.-C., soldat (art. 21).	58 1/2	542	Id.	91	Theunis, R.-T.-J., capitaine en second (art. 18).	47	3,750	189
64	Van Kerckhove, C.-L., soldat (art. 21).	55 1/2	542	Id.	92	Mabilde, J.-J., lieutenant général (art. 1 ^{er}).	65	7,500	227-228
65	Goethals, P.-B., maréchal des logis (art. 21).	45 1/2	759	Id.	95	Boyaert, J.-G., général-major (art. 1 ^{er}).	63	6,200	Id.
66	Hubert, J.-B., maréchal des logis (art. 21).	44	705	Id.	94	Cabaret, P.-J.-P., colonel (art. 1 ^{er}).	60	5,000	Id.
67	Maus, N., maréchal des logis (art. 21).	42 1/2	680	Id.	95	Vanhoesen, L.-D.-J.-D., colonel (art. 1 ^{er}).	57	5,000	Id.
68	Melchior, A., gendarme (art. 21).	60	606	Id.	96	Malherbe, A.-L.-J., colonel (art. 1 ^{er}).	59	5,000	Id.
69	Maury, J.-F., gendarme (art. 21).	52 1/2	644	Id.	97	Van Cutsem, H.-J.-E., major (art. 1 ^{er}).	55	5,500	Id.
70	Coffin, C.-J., gendarme (art. 21).	51	644	Id.	98	Demoustier, V.-J., capitaine quartier-maître (art. 1 ^{er}).	58	3,000	Id.
71	Druart, J., gendarme (art. 21).	49	650	Id.	99	Wallemacq, L., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 2, § 5).	55	2,887	Id.
72	Klaine, E., gendarme (art. 21).	47	625	Id.	100	Horion, A.-E.-L. (Écuyer), capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,850	Id.
73	Corbusy, F.-J., gendarme (art. 21).	46	609	Id.	101	Weterings, J.-P., capitaine en second (art. 2, § 5).	55	2,887	Id.
74	Degraeve, B.-C., gendarme (art. 21).	40 1/2	598	Id.	102	Mertens, E.-C.-F. (Baron), capitaine commandant (art. 2, § 1 ^{er}).	52 1/2	2,550	Id.
75	Diex, J.-B., gendarme (art. 21).	56 1/2	595	Id.	103	Tassier, H.-M.-E., capitaine en premier (art. 2, § 1 ^{er}).	41 1/2	2,094	Id.
76	Habran, M., gendarme (art. 21).	44	584	Id.	104	Claessens, J.-H., soldat (art. 19) .	25	480	235
77	Simon, J.-J., gendarme (art. 21).	45	584	Id.	105	Pourvoieur, D., musicien gagiste (art. 21).	48	769	Id.
78	Marnette, N.-J., soldat réformé (art. 21).	45	542	Id.	106	Schmke, G.-J.-F., musicien gagiste (art. 21).	55	756	Id.
79	Verschaeren, P., soldat réformé (art. 21).	53 1/2	542	Id.	107	Van Poorten, M., sergent (art. 21).	55	672	Id.
80	Valcke, L.-P.-A.-L.-M., capitaine en second (loi du 27 mai 1840).	54	1,000	154	108	Vanhamme, J.-N., musicien gagiste (art. 21).	53	790	Id.
81	Nothomb, B.-P.-A., major (art. 20).	51	3,650	157	109	Demesmaecker, P.-J., caporal (art. 21).	42	430	Id.
82	Férange, V.-G.-A., capitaine en second (art. 20).	42	2,500	Id.	110	Pielain, H., musicien gagiste (art. 21).	49	785	Id.
83	Verecke, A.-J., capitaine commandant (art. 21).	47	2,094	Id.	111	De Ridder, J.-G., premier sergent (art. 21).	45	676	Id.
84	Schmickrath, P.-C., capitaine commandant (art. 21).	52 1/2	2,062	Id.	112	Somers, J., caporal (art. 21) . .	50	570	Id.
85	Lenaeys, J.-B., capitaine en premier, administrateur d'habillement (art. 21).	51	2,475	Id.	113	Bartholomeus, P., brigadier (art. 21).	57	589	Id.
86	Allard, A.-J.-H.-L., capitaine en premier (art. 21).	45	1,875	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
114	Daris, F.-P.-M., maître tailleur (art. 21).	66	714	255	145	Degueldre, J.-L.-A., capitaine com- mandant (art. 21).	55 ¹ / ₂	2,887	229- 250
115	Warlomont, J.-B.-A., adjudant de batterie (art. 21)	48	775	Id.	141	de Paëpe, J.-C., capitaine de 1 ^{re} classe (art. 21).	52	2,775	Id.
116	Bordon, J.-E., adjudant de batterie (art. 21).	60	840	Id.	145	Coucke, L., capitaine administra- teur d'habillement (art. 21).	52 ¹ / ₂	2,812	Id.
117	Mertens, J.-F., brigadier (art. 21).	57	580	Id.	146	Van Wil de Rode, E.-E., capitaine commandant (art. 21).	49	2,587	Id.
118	Stubbe, A., soldat (art. 21).	49	542	Id.	147	De Smedt, V.-L. de-G.-M.-G., capi- taine commandant (art. 21)	48 ¹ / ₂	2,457	Id.
119	Clément, N., maréchal des logis (art. 21).	54 ¹ / ₂	984	Id.	148	Horlait, E.-G., capitaine en second (art. 21).	48	1,857	Id.
120	Pisvin, J.-B., maréchal des logis (art. 2).	52 ¹ / ₂	799	Id.	149	Chatelle, H.-J., capitaine comman- dant (art. 21).	44	2,175	Id.
121	Lenoir, A.-J.-F., maréchal des logis (art. 21).	50 ¹ / ₂	928	Id.	150	De Laveleye, A., capitaine com- mandant (art. 21).	45	1,987	Id.
122	Désiron, F., maréchal des logis (art. 21).	47	748	Id.	151	Malengrean, J., lieutenant (art. 21).	57	971	Id.
123	Charlet, J.-E., maréchal des logis (art. 21).	45	751	Id.	152	Brasseur, P.-E., sous-lieutenant (art. 21).	51	770	Id.
124	Mathieu, J.-J., brigadier (art. 21).	47 ¹ / ₂	748	Id.	153	Bremond, J.-P., major (art. 21).	50	2,805	227- 228
125	Fontaine, J.-C., brigadier (art. 21).	41	680	Id.	154	Danneau, L.-N., soldat (art. 20).	59 ¹ / ₂	480	520- 521
126	Wampers, M.-H., brigadier (art. 21).	41	672	Id.	155	Van Vlierberghen, J., sergent (art. 21)	60	679	Id.
127	Thulliez, L.-M., gendarme (art. 21).	54 ¹ / ₂	665	Id.	156	Sabelin, F.-E., sergent-major (art. 21)	56	569	Id.
128	Quoïtin, F.-J., gendarme (art. 21).	50	657	Id.	157	Allaert, J., premier sergent (art. 21).	50	760	Id.
129	Deckers, F., gendarme (art. 21).	47 ¹ / ₂	616	Id.	158	Bal, J.-E., sergent (art. 21).	57 ¹ / ₂	700	Id.
130	Gérard, H., gendarme (art. 21).	45 ¹ / ₂	609	Id.	159	Koninckx, H., sergent garde maga- sin (art. 21)	56	806	Id.
131	Kintziger, J.-B., gendarme (art. 21).	41	574	Id.	160	Remy, C.-A., maréchal des logis maître armurier (art. 21).	42 ¹ / ₂	755	Id.
132	Cartiaux, A.-J., gendarme (art. 21).	41	574	Id.	161	Brunée, H.-L., trompette (art. 21)	45	411	Id.
133	Poly, H.-J., gendarme (art. 21).	42	570	Id.	162	Coene, J.-B., brigadier (art. 21).	57	592	Id.
134	Rolin, J.-A., gendarme (art. 21).	40 ¹ / ₂	570	Id.	163	Bergogne, P.-J., maréchal des logis (art. 21).	46	892	Id.
135	Fraucq, C.-E., gendarme (art. 21)	40 ¹ / ₂	560	Id.	164	Lottin, E.-V., maréchal des logis (art. 21).	47 ¹ / ₂	684	Id.
136	Montigny, A., gendarme (art. 21).	45	560	Id.	165	Grosvarlet, F.-A., brigadier (art. 21).	42	584	Id.
137	Louis, E.-J., sous-lieutenant (art. 19).	50 ¹ / ₂	1,540	229- 250	166	Courtoij, D.-C.-J., brigadier (art. 21).	44	697	Id.
138	Palgen, D.-F., capitaine en pre- mier (art. 20).	52 ¹ / ₂	2,750	Id.	167	Cunin, H., gendarme (art. 21).	60	700	Id.
139	Steenbrugen, M.-J., chef de mu- sique assimilé aux lieutenants (art. 20).	55	2,055	Id.	168	Vanhille, C.-L., gendarme (art. 21).	53 ¹ / ₂	605	Id.
140	Muny, A., capitaine commandant (art. 20).	50 ¹ / ₂	3,500	Id.	169	Thienpond, F., gendarme (art. 21).	52	654	Id.
141	Boulon, L.-R., capitaine comman- dant (art. 21).	52	2,700	Id.	170	Massot, G.-H., gendarme (art. 21).	51 ¹ / ₂	647	Id.
142	Louvan, J.-E., capitaine de 1 ^{re} classe (art. 21).	55	2,850	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
171	Laurent, J.-J., gendarme (art. 21).	50 ¹ / ₂	640	320-321	200	Hypert, major (art. 2, § 5)	58	5,176	320-321
172	Breugelmans, C., gendarme (art. 21).	48 ¹ / ₂	626	Id.	201	Lauckswert, A.-M., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 2, § 5).	55 ¹ / ₂	2,887	Id.
173	Douret, J.-B.-T., gendarme, (art. 21).	48 ¹ / ₂	626	Id.	202	Eymael, J.-F.-A., pharmacien de garnison de 1 ^{re} classe (art. 2, § 5)	55 ¹ / ₂	2,587	Id.
174	Adnet, J.-J., gendarme (art. 21)	52 ¹ / ₂	625	Id.	205	Fats, F.-P., capitaine en premier (art. 2, § 5)	55	2,812	Id.
175	Debevere, R.-A., gendarme (art. 21).	47	619	Id.	204	Douchies, M.-G., capitaine commandant (art. 2, § 5)	55	2,962	Id.
176	Vancampenhout, J.-B., gendarme (art. 21)	46	612	Id.					
177	Gomrée, H.-J.-V., gendarme (art. 21).	45 ¹ / ₂	605	Id.		TOTAL			
178	Goffaux, M.-A., gendarme (art. 21).	52	605	Id.					
179	Gambon, J.-F.-J., gendarme (art. 21).	41 ¹ / ₂	560	Id.					
180	Thibaut, A.-J., lieutenant (loi du 27 mai 1840).	56	749	Id.		Ministère des Finances.			
						<i>Fonctionnaires et employés.</i>			
181	Daman, P.-J., soldat (loi du 27 mai 1840).	28 ¹ / ₂	274	Id.	1	Van der Rest, L.-F.-J., secrétaire général (art. 1, 8 et 15).	75	7,500	342-343
182	Liénaert, J.-E., gendarme (loi du 27 mai 1840).	41 ¹ / ₂	462	Id.	2	Docquier, F.-J., huissier de cabinet (art. 1 et 8).	68	2,909	Id.
183	Albrecht, F.-A., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 20).	56	5,500	Id.	5	Nauwelaerts M.-E., nettoyeuse (art. 1 et 8).	76	480	Id.
184	Marot, G.-A., capitaine commandant (art. 20).	55 ¹ / ₂	5,500	Id.	4	Rutten, N., commis des accises (art. 1, 8 et 15).	69	825	Id.
185	Cambier, E.-F., major (art. 21).	47	2,805	Id.	3	Lejeune, J.-G., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	65	2,715	Id.
186	Degand, J.-C.-V., major (art. 21).	55	3,500	Id.	6	De Corte, J.-F., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	60	1,162	58
187	Spilloir, P.-J., major (art. 21)	55	3,500	Id.	7	Canisius, J.-L., commis aux écritures (art. 5 et 8).	65	1,114	Id.
188	Bussens, G.-L., capitaine en second (art. 21).	51	2,625	Id.	8	Michel, J.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	55	968	Id.
189	Barvoet, O.-A.-A., capitaine commandant (art. 21).	52	2,625	Id.	9	Van Hove, C., matelot des douanes (art. 5 et 8).	59	760	Id.
190	De Heusch, H.-E.-A.-V., capitaine commandant (art. 21).	48 ¹ / ₂	2,475	Id.	10	Halling, J.-J., commis des accises (art. 5 et 8).	55	751	120
191	Boïrot, A.-L., capitaine en second (art. 21).	48 ¹ / ₂	1,069	Id.	11	Remi, J.-H., préposé des douanes (art. 5 et 8)	52	571	58
192	Pirson, C., lieutenant (art. 21)	51 ¹ / ₂	1,457	Id.	12	Wattecamps, J.-E., préposé des douanes (art. 5 et 8).	50	564	Id.
193	Flament, A.-J., lieutenant (art. 21).	56 ¹ / ₂	925	Id.	15	Dauphin, V., préposé des douanes (art. 5 et 8).	54	455	Id.
194	Getteman, A., colonel (art. 1 ^{er}).	61 ¹ / ₂	6,000	Id.	14	Van Asbrouck, P.-A.-J., contrôleur des douanes (art. 1, 8, 59 et 15).	66	5,750	Id.
195	Quinart, F.-J.-J., médecin principal de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	62	5,000	Id.	15	Hocquart, A.-J.-A., receveur des contributions (art. 1 et 8).	70	2,711	Id.
196	Hallei, F.-J., vétérinaire en chef (art. 1 ^{er}).	65	4,000	Id.	16	Daeseleire, G.-L., vérificateur des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	2,706	Id.
197	Verstraete, L.-C.-C.-L., lieutenant-colonel (art. 1 ^{er}).	58	4,000	Id.					
198	Chaumont, P.-H., major (art. 1 ^{er}).	57	5,500	Id.					
991	Vander Auwera, A., major (art. 1 ^{er}).	58	5,000	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
17	Forman, F.-A., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	70	2,464	38	42	Tonnoir, F.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	62	724	120
18	Olivier, A.-A., receveur des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	2,148	Id.	43	Saintmont, F.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	50	610	Id.
19	Motus, J.-B., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	68	1,899	Id.	44	Buffet, J.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	50	602	Id.
20	Nollet, F.-X., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	65	1,824	Id.	45	Demaude, P.-F., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	68	5,094	Id.
21	De Coster, C., receveur des contributions (art. 1 et 8).	80	1,499	Id.	46	Tilkin, N., receveur des contributions (art. 1 et 8).	60	2,556	Id.
22	Bailly, E.-G.-C., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	Id.	47	Malevez, C.-J.-N., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	61	2,214	Id.
23	Levarlet, H.-E., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	1,162	Id.	48	Van Maele, C.-L., commis aux écritures (art. 1, 8 et 15).	65	1,514	Id.
24	Verpon, J.-D., commis des accises (art. 1 et 8).	63	1,159	120	49	Delchambre, J.-D., préposé des douanes (art. 5 et 8).	65	805	Id.
25	Hotton, F., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,006	58	50	Lejeune, E., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	825	Id.
26	Vandenabeele, J.-A., commis des accises (art. 1 et 8).	67	990	Id.	51	Vandenrydt, C., préposé des douanes (art. 1 et 8).	66	715	Id.
27	Bonkain, F.-C., préposé des douanes (art. 1 et 8).	66	665	Id.	52	Soleil, L.-J., préposé des douanes (art. 1 et 8).	69	665	Id.
28	Lecluyse, P.-J.-A., géomètre du cadastre (art. 5 et 8).	47	960	65	53	Verhaeren, L.-E.-H.-G., directeur au secrétariat (art. 1, 8, 59 et 15).	75	5,681	105
29	Pierart, E.-J.-B., receveur des contributions (art. 1, 8, 59 et 15).	69	5,115	Id.	54	De Wolf, H.-J., conservateur des hypothèques (art. 1, 8 et 15).	68	5,250	Id.
30	Petit, J., contrôleur des contributions (art. 1, 8, 59 et 15).	66	4,562	Id.	55	Nopener, P.-J.-P.-A., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	69	1,885	Id.
31	Geisseler, F.-L., vérificateur des douanes (art. 1, 8 et 15).	67	2,718	Id.	56	Stoop, A., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	722	Id.
32	De Groot, C.-L., garde du parc de Tervueren (art. 1 et 8).	68	558	120	57	Poncelet, F.-A., receveur des accises (art. 1 et 8).	65	4,528	Id.
33	Collin, P.-P., receveur des droits de succession (art. 5 et 8).	56	5,708	Id.	58	Orban, G.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	69	672	Id.
34	Beudin, C., commis des accises de 1 ^{re} classe (art. 5, 5, 9 et 13).	59	1,257	Id.	59	Eppe, J., préposé des douanes (art. 5, 8 et 14).	42	300	Id.
35	Mayeur, A., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	61	1,162	Id.	60	Delrue, A., lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15).	61	1,419	Id.
36	Lefebvre, H.-A.-S., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	1,162	Id.	61	Beernaert, H.-H., conservateur des hypothèques (art. 1, 8 et 15).	72	5,250	Id.
37	Terryn, H.-L., commis des accises (art. 5 et 8).	57	1,056	Id.	62	Warzée, M.-E., receveur de l'enregistrement (art. 5, 8 et 59).	47	926	187-188
38	Marlier, V., sous brigadier des douanes (art. 5 et 8).	61	819	Id.	63	Cromphaut dit Cromphout, J.-B., géomètre du cadastre (art. 5 et 8).	75	710	Id.
39	Rousseau, J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	62	803	Id.	64	Van Camp, J.-J.-M.-F., commis des accises (art. 5 et 8).	65	1,115	241
40	Mazy, J.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	65	797	Id.	65	De Vriendt, P., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	65	1,125	187-188
41	Vigoureux, E.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	66	741	Id.	66	Vandenabeele, A.-E., sous-brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	900	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
67	Claeys, A.-J., préposé des douanes (art. 3, 8 et 15).	65	825	187- 188	90	Boulangier, T.-J.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3, 8 et 15).	60	900	295
68	De Kyndt, C.-L., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	56	754	Id.	91	Billen, C., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	825	Id.
69	Crooy, L.-A.-E.-D., receveur du timbre extraordinaire (art. 1, 8 et 15).	71	5,062	Id.	92	Schoy, F., préposé des douanes (art. 3, 8 et 15).	63	825	Id.
70	Timant, G.-A.-F.-E., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15)	67	5,053	Id.	93	Guillaume, N.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	52	590	Id.
71	Vanden Putte, J.-J.-F.-F., rece- veur des contributions (art. 1 et 8).	66	2,957	Id.	94	Damen dit Daemen, L.-P.-H., pré- posé des douanes (art. 3 et 8).	48	584	Id.
72	Durieux, F.-P.-F., receveur des contributions (art. 1 et 8).	69	1,900	Id.	95	Raucroix, E.-J., commis des accises (art. 3 et 8)	40	420	Id.
73	Daelemans, C., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	67	1,102	Id.	96	Cerekel, E.-P., receveur des con- tributions (art. 1, 8, 59 et 15)	66	5,067	Id.
74	Masure, A.-F., receveur des con- tributions (art. 1 et 8).	69	5,412	241	97	Hazaert dit Haesaert, J.-E., rece- veur des contributions (art. 1, 8 et 15).	70	3,101	Id.
75	Fraipont, V.-H., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 15).	67	2,787	Id.	98	Pirson, A.-J., sous-contrôleur des accises (art. 1, 8 et 15).	67	1,987	Id.
76	Segers, C.-J., receveur des contri- butions (art. 1, 8 et 15).	70	2,045	Id.	99	Gigot, J.-J.-R., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	70	1,987	Id.
77	Vande Gejuchte, D., sous-briga- dier des douanes (art. 3, 5, 9 et 15).	61	900	Id.	100	Van Roosbroeck, C.-C., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	67	1,612	Id.
78	Wuyts, F.-J., receveur des contri- butions (art. 3 et 8).	56	1,521	Id.	101	Perpète, D.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	67	1,162	Id.
79	Verhelst, P.-G., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	62	1,045	Id.	102	Withaekx, J., préposé des douanes (art. 1 et 8)	66	793	Id.
80	Loncke, L.-B., préposé des douanes (art. 3, 8 et 15)	62	825	Id.	103	Van Tongerlo, B., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 15).	61	1 16	254
81	Marnette, M.-J., vérificateur des douanes (art. 3 et 8).	62	2,677	Id.	104	Lemyé, F.-C., receveur des contri- butions (art. 3 et 8).	57	1,069	Id.
82	Matthys, G.-L., receveur des douanes (art. 3 et 8)	51	2,565	Id.	105	Pierre, G.-J.-J., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 15).	66	5,980	Id.
83	Castille, J.-J., directeur de l'enre- gistrement (art. 1, 8, 59 et 15).	66	6,000	295	106	Sacrez, A.-J., receveur des contri- butions (art. 1 et 8).	65	1,491	Id.
84	Monnet, J.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	57	1,125	Id.	107	Lemaire, J.-H., sous-brigadier des douanes (art. 1 et 8).	66	854	Id.
85	Goewie, F.-P., contrôleur des douanes (art. 3, 8 et 15).	65	2,880	Id.	108	Verwimpt, G., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	825	Id.
86	Courteille, L.-J., sous-contrôleur des accises (art. 3, 8 et 15).	59	1,987	Id.		TOTAL . . . fr.		197,381	
87	Renaudin, L., commis des accises (art. 3 et 8).	58	1,144	Id.					
88	Vanhaeren, P.-J., commis des ac- cises (art. 3 et 8).	57	1,058	Id.	1	Cour des Comptes. Sleipens, A.-F.		6,575	
89	Verwée, F., brigadier des douanes (art. 3 et 8)	52	966	Id.					

